

Enjeu N°4	<b>Participer au développement durable des territoires ruraux</b>
Action 4.2	<b>Faciliter l'implantation de porteurs de projets en milieu rural (y compris périurbain)</b>

Public concerné	Tout public				
Objectif général	<b>Contribuer à l'implantation de projets privés approuvés par les collectivités publiques et contribuant au développement durable des zones rurales.</b>				
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser les moyens permettant de favoriser le volet foncier du développement durable des territoires ruraux notamment par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'implantation de porteurs de projets répondants aux objectifs de l'art L 111-2 du CRPM</li> <li>- être en veille des attentes des collectivités et de la Société</li> <li>- informer les collectivités sur les projets ruraux soumis à la Safer</li> <li>- mettre en relation les collectivités et les porteurs de projet</li> <li>- étudier la faisabilité des projets retenus</li> <li>- identifier et cartographier les secteurs potentiels d'implantation des projets</li> <li>- assurer la médiation et la négociation foncière nécessaire à la réussite du projet</li> <li>- permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et les éventuelles restructurations des exploitations voisines</li> <li>- proposer et favoriser le maintien de l'utilisation des terres agricoles par la location éventuellement en CMD si le porteur peut en avoir un besoin ultérieur</li> <li>- rechercher la complémentarité entre implantation d'un projet en milieu rural et préservation de la vocation des terres agricoles</li> <li>- faciliter la compensation foncière ou les échanges en vue d'une restructuration des exploitations environnantes</li> <li>- associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets</li> <li>- lors d'une rétrocession à un porteur de projet, adapter le cahier des charges au projet dans son contenu et sa durée</li> <li>- favoriser, dans le cahier des charges Safer, les solutions conciliant un usage ponctuel de terres par le porteur de projet (parking temporaire pour une manifestation par exemple) avec leur mise en valeur agricole</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) au profit d'un porteur de projet, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements</li> </ul>				
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture Organismes de conseil (CRT, CCI, Comité d'Expansion...)				
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles et service études de la Safer</li> </ul> <p><u>Moyens techniques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de faisabilité foncière et environnementale</li> <li>- identification par cartographie des secteurs et/ou parcelles potentielles</li> <li>- mise en relation et assurer le lien entre les porteurs de projets et les responsables des territoires</li> <li>- enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles</li> <li>- négociation et médiation</li> <li>- réalisation de réserves foncières</li> <li>- gestion temporaire des réserves foncières</li> <li>- partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires</li> </ul> <p><u>Moyens financiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention avec un stockage garanti si nécessaire</li> <li>- recherche de financements complémentaires</li> </ul>				
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de rétrocessions mixtes (agri + réorientation) sur le total des rétrocessions en réorientation (indicateur 3.3)</li> <li>- surfaces maintenues à usage agricole dans des rétrocessions mixtes (indicateur 3.3)</li> </ul>				
Indicateurs 3.3*		Référence nationale (moyenne annuelle sur 2007-2012)	Situation de référence <b>Maine Océan</b> (2012)	Objectif <b>Maine Océan</b> (à compter de 2015)	Source
	Nombre de rétrocessions de biens ruraux (hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	/	0	5%**	Safer/Terre d'Europe-Scafr
	Nombre d'opérations à finalité mixte (agri + réorientation partielle) / Nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	/	80%	80%	
Surfaces maintenues à usage agricole dans les opérations à finalité mixte (agri + réorientation partielle vers un intérêt privé non agricole)	/	140	200		

\* indicateur à mettre en place en 2015

\*\*La Safer ne peut pas fixer d'objectif de taux de rétrocession de biens ruraux en ZRR car elle ne maîtrise pas la localisation des mises en vente de ces biens dans ces zones. Cependant, conformément à la note de service du ministère du 10 février 2014, le tableau indicateur sur les rétrocessions de biens ruraux en ZRR est intégré à ce stade du PPAS. Toutefois, la case « objectifs » dudit tableau doit, sur ce point, être interprétée comme une prévision de réalisation et non comme un objectif revendiqué par la Safer.